

06 OCT. 2025

Décision d'annulation

Le Directeur National du Projet,

Vu le projet conjoint entre le PNUD et la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme portant sur l'appui au renforcement de processus de mise en œuvre des engagements internationaux du Royaume du Maroc en matière des Droits de l'Homme ;

Vu le Guide de la Dépense du projet N° 01001692 ;

Vu la note N°3567/2025 en date du 01/10/2025 ;

Vu les avis d'achat publiés le 01 Octobre 2025 sur le portail de la DIDH et sur le portail du PNUD relatifs aux prestations d'hébergement , de restauration et de location de salle équipée pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités et d'échanges d'expériences en matière des Droits de l'homme ;

Vu les TdRs N°09/DIDH/PNUD ;

Vu le PV du 03/10/2025 ;

Vu le résultat définitif du 03/10/2025 ;

Vu la lettre N°3617/2025 en date du le 06/10/2025.

Considérant qu'un changement de circonstances a été décelé.

Décide :

Article unique : L'appel relatif aux TdRs N°09/DIDH/PNUD ayant pour objet « Prestations d'hébergement , de restauration et de location de salle équipée pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités et d'échanges d'expériences en matière des Droits de l'homme » est annulé.


M. Moulay EI-Mokhtar
MOUAAMOU
Directeur du Projet